

CONCOURS D'AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

La Commission du service civil a annoncé ces jours derniers qu'elle ouvrirait deux concours en vue de recruter des agents du service extérieur pour le ministère des Affaires extérieures. Les femmes sont admissibles au même titre que les hommes.

Le concours aura lieu dans divers centres du Canada et le choix des fonctionnaires en question se fera d'après les résultats. Les candidats doivent remplir leur formule d'inscription suivant les indications données dans les avis publiés par la Commission du service civil et affichés dans les bureaux de poste du Canada. L'épreuve écrite aura probablement lieu en janvier. Les candidats reçus à l'épreuve écrite seront ensuite convoqués à l'oral.

Ces concours intéressent les deux premières classes d'agents du service extérieur. Les candidats de la classe 1 doivent être âgés d'au moins 23 ans et d'au plus 31; ceux de la classe 2, d'au moins 31 et d'au plus 35. Les personnes attestant d'aptitudes supérieures pourront être admises au concours, même si leur âge est légèrement inférieur ou légèrement supérieur aux limites prévues. Comme il est indispensable que les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures connaissent bien le Canada, les candidats doivent être sujets britanniques et avoir résidé au Canada pendant au moins dix ans. La période de service dans les armées canadiennes tient lieu de résidence au Canada.

Les candidats doivent aussi être diplômés d'une université reconnue et il leur serait utile de posséder une langue étrangère. La préférence est accordée à ceux qui ont suivi des cours de perfectionnement sur l'un ou plusieurs des sujets suivants: sciences politiques, histoire, géographie, économique et droit. Mais ceux qui ont une bonne formation dans d'autres domaines et aspirent à une carrière dans le service extérieur du Canada, feraient bien de se présenter au concours de la Commission du service civil.

Les candidats reçus qui sont nommés à un poste d'agent du service extérieur font un stage d'une année dans les divers services du ministère. Ils ont alors l'avantage de se mettre au courant de ce que comportent leurs fonctions, de s'initier au travail du ministère et de montrer qu'ils ont les aptitudes voulues pour devenir des fonctionnaires compétents.

Bien que la loi accorde la préférence aux candidats qui ont fait du service militaire outre-mer, les candidats reçus qui ne remplissent pas cette condition ne seront pas nécessairement exclus.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J.R. Maybee, de l'ambassade du Canada à Nankin, est affecté au haut commissariat du Canada à Canberra, Australie, le 16 octobre.

M. R.L. Rogers, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 3 octobre.

M. Pierre Dumas, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 22 octobre.

Les fonctionnaires suivants sont entrés au ministère des Affaires extérieures:

M. E.P. Black (3 octobre 1949); M. Georges-Henri Blouin (11 octobre 1949).